BASSAN MAG

Bannan

Bulletin Municipal d'Information

www.bassan.fr contact@bassan.fr



SOMMAIRE

EDITO p. 3

INFORMATIONS

- Affichage 2 faces

- Mairie nouvel accueil
- Ecole intercommunale de musique de Servian
- Tabac Presse
- Informations générales
- Vigilance incendies
- Etat civil
- Budget 2022 Vote des taux d'imposition

ECOLE p.10

- Le potager de l'école
- Molière

ANIMATIONS p. 11

- Aligot & Alpha Roméo

SEMAINE VERTE p. 11 à 13

TRAVAUX p. 14 à 17

- Coeur historique
- Rue du puits neuf & Belleville
- Remise en état des chemins
- La cantine

ASSOCIATIONS p. 18 à 19

- APEMA
- Bibliothèque
- Mosaïk
- Détection de Loisir

N°SIRET: 791 070 816 - APE: 4520A

BASSAN S'ANIME p. 20









p. 4 à 9

Coiffure mixte

Lundi: 14H - 19H

Mardi et Mercredi: 9H - 12H 14H - 19H

Jeudi: 13H - 20H30

Vendredi et Samedi: 9H - 19H

5 place Jacques Villeneuve - 34290 BASSAN 09 82 27 89 80



06 08 81 73 12 julien.menuiserie34@gmail.com

LE PLUS DE JULIEN LES TOURS À HIRONDELLES







Après deux longues années marquées par la pandémie de ce COVID19 qui n'en finissait pas de rebondir de protocoles sanitaires en confinement, nous voilà depuis le mois de février confrontés à un nouveau fléau d'un autre type.

L'Europe a basculé dans la guerre, une guerre cruelle et absurde déclenchée par la folie d'un seul homme.

Un peuple tout entier est en très grande souffrance. La résistance, l'énergie engagée pour défendre et protéger son pays et ses habitants forcent le respect.

Solidarité, soutien, dons, accueil de réfugiés sont devenus des actes forts et des encouragements que nous continuons de leur adresser.

Nous avons été nombreux à participer aux campagnes de dons d'urgences, aux collectes. Ce sont des dizaines de tonnes de produits alimentaires, de soins, d'hygiène, de première nécessité qui ont été acheminés et leurs témoignages de remerciement et de reconnaissance nous sont adressés à tous.

Ils ont encore besoin de nous, de notre soutien. Dans la mesure du possible, poursuivons cet effort de solidarité et de générosité malgré les conséquences que cet évènement impensable il y a quelques mois, mais hélas bien présent, peut avoir sur notre quotidien.

Les conséquences économiques qui en découlent peuvent être constatées tous les jours. Les prix flambent, les délais s'allongent, certains produits se raréfient. Tout cela pèse sur les budgets des familles mais aussi des collectivités.

Chacun de nous est touché à un moment ou à un autre, nos communes aussi avec les conséquences que cela peut avoir sur nos coûts de fonctionnement qui hélas ont fait un bond en avant qu'il ne nous est pas facile de maitriser totalement malgré une gestion rigoureuse depuis des années.

Il a été difficile, cette année où de gros projets tels que le restaurant scolaire, la requalification du cœur de village, la réfection de chemins sont en cours, de maitriser le budget que vous découvrirez plus en détail dans les pages suivantes.

L'équipe municipale, toujours très impliquée pour le bien vivre à Bassan, vous souhaite de bonnes vacances et un bel été.





AFFICHAGE 2 faces pour un maximum d'informations

Des panneaux tels que celui-ci ont été installés dans divers points du village.

Ils ont 2 faces pour permettre l'affichage d'un maximum d'informations.

L'installation obligatoire de panneaux d'affichage libre est prévu par la loi. Ils peuvent être utilisés librement par tous, associations, particuliers, ... dans le respect de chacun et de tous bien entendu!

Pourront y figurer les annonces de réunions, de manifestations, certains avis officiels et arrêtés municipaux, les avis de recherche d'animaux perdus, de vente ou d'échange d'objets, etc...

Les affiches devront y être collées avec une simple colle à papier. Le nettoyage sera assuré périodiquement par les services municipaux.

Leurs emplacements ont été choisis pour qu'ils puissent être vus du plus grand nombre :

- Place de la République à l'entrée de la Promenade
- Sur le trottoir entre l'entrée de l'école et celle de la salle des fêtes
- Rue du Crès à l'entrée du lotissement du Carignan et de l'aire de jeux

- Rue des Martines en bordure du petit parking qui borde la voie principale du quartier
- Au carrefour de l'avenue des bassins et du boulevard plein soleil
- Près de l'aire de jeux en bordure de l'avenue de la garrigue et du nouveau carrefour du quartier des Traïsors (dès que le carrefour sera terminé)

La contrepartie à cette opération est l'interdiction, de tous ces petits affichages que l'on croise sans les lire la plupart du temps sur les panneaux de signalisation, sur les mats d'éclairage public, sur les containers à verre ou à tissus,.....

Une nouvelle façon de participer à la propreté et à l'image de notre village. Merci à tous.



MAIRIE Nouvel accueil

Depuis sa création, il y a une trentaine d'années, notre Mairie réclamait quelques aménagements et rafraichissements.

Après la salle du Conseil et l'extension près du poste de police, c'est enfin l'accueil qui a été traité.

Un vrai rajeunissement, un look actuel, plus cohérent et bien entendu totalement accessible.

Face à l'entrée équipée d'un sas à deux portes automatiques, l'accueil est clairement identifié en deux zones en fonction des formalités à accomplir.

Immédiatement à gauche de l'entrée, un premier bureau administratif et comptable et un second dédié à l'urbanisme.

A droite un ordinateur en libre service destiné aux citoyens qui ne sont pas équipés, puis une petite salle d'attente.

Le coin reprographie (copieur/imprimante) a été repensé et logé dans un espace dédié à gauche de l'accueil.

Pour compléter la partie destinée au public et cela de façon très actuelle, le vieux tableau éventail où s'entremêlaient les différents affichages, sera remplacé par un écran numérique tactile bien plus fonctionnel.

Après quelques mois de perturbations, les agents communaux se retrouvent dans un cadre de qualité, mérité et justifié pour la diversité des tâches quotidiennes qu'ils exercent au service de tous les administrés



de musique de Servian : « Constat d'un échec »

La municipalité de Bassan a pris la décision, lors du conseil municipal du 14 avril 2022, de se retirer de l'intercommunalité qui finance le fonctionnement de l'école de musique de Servian. Une telle décision n'est pas anecdotique et nous avons conscience que les conséquences vont être supportées par les adhérents bassanais, dès lors qu'ils souhaiteraient poursuivre leur activité dans cette école de musique à compter de la rentrée prochaine.

Pour étayer notre décision, qui n'a rien de politique comme certains auraient voulu le faire croire, ou de grief contre la musique, il faut revenir sur le mode de calcul utilisé pour déterminer la participation financière des communes qui constituent l'intercommunalité.

Ce montant est déterminé en prenant en compte le nombre d'habitants de chacune des communes considérées multiplié par 1,60 euros auquel vient se rajouter la somme de 2000 euros pour les frais de direction de l'école. Dès lors que cette somme est versée, la cotisation d'adhésion des élèves de l'intercommunalité est réduite de moitié.

Pour ne parler que de la commune de Bassan, sa population étant en augmentation régulière, la participation financière demandée annuellement suivait le mouvement alors que les frais de fonctionnement de l'école restaient relativement stables avec un nombre d'élèves augmentant peu d'une année sur l'autre. Notre participation est ainsi passée de 2355,65 euros en 2016 à 3834,82 euros en 2022 (soit une augmentation de 49 % en 6 ans) pour un nombre d'adhérents bassanais oscillant entre 15 et 18 sur la même période.

Avant toute décision définitive, les familles bassanaises concernées ont été informées par courrier de la démarche entreprise par la mairie et plusieurs rencontres et échanges ont eu lieu pour expliquer la situation.

Après un conseil d'administration au cours duquel il a été demandé aux dirigeants de l'école de faire des simulations de situation pouvant aller dans le sens d'une diminution de la participation des communes et après plusieurs réunions en mairie, les tractations se sont soldées par un constat d'échec. Effectivement, l'école de musique n'a pas tenu compte de nos préoccupations et est restée sur sa dynamique de marche en avant, laissant entendre clairement, qu'en cas de retrait de la commune, les adhérents bassanais allaient payer plus cher leur participation. Aucune piste de recherche d'économies ou d'amélioration du mode de gestion de l'école n'a été évoquée sérieusement.

Par ailleurs, la décision de la mairie de Bassan s'est également appuyée sur la volonté d'être équitable dans le calcul des subventions octroyées aux différentes associations bassanaises que nous soutenons, le montant du budget communal alloué à ce chapitre n'étant pas extensible à souhait.

Cet article nous a paru nécessaire pour apporter un éclaircissement sur cette situation particulière, qui a débouché sur un constat d'échec, à l'attention des adhérents bassanais à l'école de musique de Servian et pour faire part de notre volonté d'équité à l'égard de l'ensemble du milieu associatif communal.

La municipalité de Bassan

TABAC - PRESSE — Prochaine ouverture mi-juillet

Juridiquement et administrativement, l'affaire était un peu compliquée à traiter.

Après plusieurs mois de formalités, les nouveaux repreneurs du lieu nous annoncent une réouverture autour de mi juillet.

Il y a encore quelques détails à traiter et certainement un réaménagement de la boutique pour accueillir les clients dans les meilleures conditions.

Encore un peu de patience et nous retrouverons avec plaisir notre commerce et ses services.



INFORMATIONS Générales

MAIRIE

17 chemin Neuf - 34290 Bassan

Tél: 04 67 36 10 67

Courriel : contact@bassan.fr Site internet : www.bassan.fr

Horaires:

Lundi, Mercredi de 8h à 12h et 14h à 18h Mardi, Jeudi de 8h à 12h et 17h à 18h Vendredi de 8h à 12h et 14h à 17h

GROUPE SCOLAIRE

6 rue des écoles – 34290 Bassan **Tél. direction : 06 43 29 07 09**

Tél. cantine/garderie :- 06 43 29 06 50

PERMANENCE DES ÉLUS

Alain BIOLA, Maire

Vincent CANALS, 1er adjoint en charge des associations sportive, sécurité, informatique et devoir de mémoire sur rendez-vous (04 67 36 10 67)

Geneviève CAUSSIDERY, 2ème adjointe en charge des cultures, vie associatives et des animations. Lundi de 16h à 18h sur rendez-vous **(04 67 36 10 67)**

Bruno JULIEN, 3ème adjoint en charge des personnels techniques et des bâtiments communaux (travaux et entretien) sur rendez-vous (04 67 36 10 67)

Sabine RATIE, 4ème adjointe en charge des affaires sociales, scolaires, seniors et santé publique Lundi de 17h à 18h sur rendez-vous **(04 67 36 10 67)**

Christine PUECH élue déléguée.

En charge des affaires juridiques, des marchés publics, des assurances et de l'économie locale

Marie Agnès SCHERRER élue déléguée.

En charge au développement durable et à l'environnement

PERMANENCE RELAIS ASSISTANCE MATERNELLE

Renseignements pratiques pour les parents recherchant une nourrice agréée et pour les personnes désirant garder des enfants (modalités pratiques, administratives).

Atelier lecture - 25 novembre, 13 janvier et 10 mars.

Tél. 04 67 36 82 33

SICTOM (renseignements particuliers, informations pratiques...)

Tél. 06 84 95 36 09

CENTRE DE LOISIRS D'AMILHAC - VILLAMONT

Domaine d'Amilhac -34290 SERVIAN

Tél. 04 67 76 02 76

LA POSTE

Horaires : tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h et samedi 9h à 11h30

LE COIN DU LIVRE

4 place du Château, Bassan Tous les lundis et vendredis de 16h à 17h30

L'AGGLO vous transporte

Ligne 12 pour Bassan. www.beemob.fr

TRANSPORT SCOLAIRE

Béziers Méditerranée, beeMob, viennent au plus près des usagers

Vendredi 26 août 2022 de 9h à 12h sur le marché. Jeudi 1er septembre 2022 de 14h à 17h sur la promenade www.herault-transport.fr, **Tél : 0 434 888 999**

VIE PRATIQUE

SAMU-15
Pompiers-18
Hôpital- 04 67 35 75 35
Gendarmerie-17 ou 04 67 39 10 20
Police Bassan- 06 34 24 01 70
Police Pluri Communale - 06 12 52 30 97
EDF- 09 73 02 68 04
URGENCES eau/assainis. 0977 401 138

CHIRURGIEN - DENTISTE

DAUMAS Sabrina - 04 67 28 36 15

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

CABINET CAYLUS & BRINGER - 04 67 36 18 81

INFIRMIERS / INFIRMIÈRES

FRADIN DE BELABRE Philippe - 04 67 49 39 63

JIMENEZ Brice - 06 73 60 62 03

FOUILHE Audrey - 06 58 78 56 79

GUENO Alexandra - 06 70 08 69 08

VERNIERS Adeline - 06 59 91 14 09

MAURIN Marion - 06 32 31 74 83

GUIRAUD BIANCHINI Laurie - 06 24 78 49 64

JAMME SERRES Florence - 06 81 27 50 03

MASSEURS / KINÉSITHÉRAPEUTE

BARDIN-TOLOMIO Lisa, TOUSSAINT Isabelle et MARCO Manon- **04 67 28 34 01**

ORTHOPHONISTE

MOUSSAY Mylène, CAUSSE Aude et LIBERGE Margot- **06 15 08 46 31**

OSTÉOPATHE

MACOU Ghislain - 06 68 09 52 21

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

TARRAGO Joëlle - 06 24 70 49 48

PSYCHOLOGUE / PSYCHANALYSE

ASENSIO Muriel - 06 70 40 64 10

VIGILANCE INCENDIES Obligations légales de débroussaillement



La commune de BASSAN est située dans le périmètre où les risques d'incendie de forêt sont importants.

Les prescriptions techniques y sont contraignantes :

- Obligations Légales de Débroussaillement (OLD) pour les propriétés situées dans les bois, maquis, garrigues et à moins de 200 mètres de ceux-ci, appelées « zones exposées ». Dans ces zones, les propriétaires doivent débroussailler et maintenir en état débroussaillé toute l'année les terrains dont ils ont la charge ;
- Les rémanents (végétaux coupés) peuvent être incinérés dans le respect de l'arrêté du 25 avril 2002 sur l'emploi du feu (interdiction totale de feu entre le 16 juin et le 30 septembre) ou évacués à la décharge ou en station de compostage ;
- Pendant la période estivale de fin juin à fin septembre une **vigilance accrue** est demandée aux promeneurs avant et pendant les randonnées, aux particuliers et professionnels avant de réaliser des travaux dans et à proximité des lieux boisés;

INFORMATIONS

JACHERES ET TERRAINS NON ENTRETENUS

Le tour du village, en bordure des zones bâties ou en cours de construction, est occupé soit par de la vigne qui est en général bien entretenue, soit par de jachères ou des friches qui le sont moins.

Les propriétaires de ces parcelles ont l'obligation, comme précisé dans les textes ci-dessus, d'entretenir, en la débroussaillant et la nettoyant de tout objet pouvant s'enflammer, une bande suffisamment large d'une vingtaine de mètres pour, en cas d'incendie, éviter la propagation aux habitations voisines.

En cas de manquement ou d'incident la loi prévoit des sanctions à l'encontre de ces seuls propriétaires.

PLUS D'INFOS:

- En mairie
- A la DDTM 34 MONTPELLIER Tél. 04 34 46 60 53
- Sur le site internet : http://www.herault.gouv.fr/politiques-publiques/agriculture-foret-et-developpement-durable/foret/defense-des-forets-contre-les-incendies/debrousaillement

ETAT CIVIL __

NAISSANCES

Nous avons le plaisir d'annoncer les naissances de :

- Madilyn, Maxine BARRIÈRE née le 19/01/2022
- Nathan, Mathis, Alban ROUSSEAUX né le 30/01/2022
- Marouan, Giovanni, Milano USCLADE né le 03/02/2022
- Medhi, Massimo, Francesco USCLADE né le 03/02/2022
- Louca PINAZZI né le 09/03/2022
- Agathe, Louise LAURENT née le 12/03/2022
- Adrien, Albert PERALTA né le 06/04/2022
- Léonie GISCLARD née le 27/04/2022

MARIAGES

Nos très sincères félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur à :

- Jean-Jacques SIMONNEAU et Véronique NASTORG le 15/03/2022
- Benjamin POISSON et Orlane VAISSIERES le 14/05/2022

DÉCÈS

Nous présentons nos condoléances aux familles et amis de :

- Maria GONZALEZ LOPEZ épouse de Luis SANCHEZ décédée le 25/01/2022 à Béziers.
- Monique VIALA veuve de Victor ANTOLIN décédée le 10/02/2022 à Bassan.
- Robert BUCHENET époux de Jacqueline ALESI décédé le 02/03/2022 à Boujan-sur-Libron.
- Sylvie ROCA décédée le 05/03/2022 à Lamalou-les-Bains.
- Corine AZNAR épouse de Joachim CANOVAS décédée le 17/03/2022 à Bassan
- Joseph MARTINEZ époux de Léoncia SEPULVEDA décédé le 24/03/2022 à Bassan
- Jacqueline RADIX veuve de Jean MARIVAL décédée le 13/04/2022 à Servian.
- Maria DEL PILAR CASTILLO PEROPADRE épouse de Faustino FRANCES FERRANDIZ décédée le 11/05/2022 à Bassan.
- Danièle MOREL épouse de Pierre LEVERE décédée le 27/05/2021 à Béziers

BUDGET 2022

SECTION DE FONTIONNEMENT					
DÉPENSES		RECETTES			
		Atténuation des charges :	20 000.00 €		
Charges à caractère général :	488 100.00 €	Recettes fiscales :	1 001 770.00 €		
Charges de personnel :	770 000.00 €	(Taxe sur le foncier bâti et le foncier n			
A	25 /51 5/ 0	d'habitation sur les résidences secondaires, Fonds de			
Amortissement du matériel :	35 651.56 €	Péréquation intercommunal, attribution de compensation, taxe sur la consommation finale d'électricité)			
Charges de gestion courante :	146 880.00 €				
(Incendie, Subventions aux associations, contribution aux organismes intercommunaux, Indemnités des		Dotations de l'Etat : DGF : 210 900.00 €	414 670.00 €		
Elus)		DSR: 92 900.00 €			
Charges financières :	45 000.00 €	DNP : 49 400.00 € Agence Postale +ASP : 16 800€			
(Intérêts d'emprunt)	45 000.00 €	FCTVA Fonctionnement : 3 780.00 €			
	10,000,00	Droit de mutations : 30 000.00 €			
Charges exceptionnelles :	19 000.00 €	Compensation Etat 6 900.00 € Dotation recensement : 3 990.00 €			
Provisions :	5 000.00 €				
Epargne brute virée à		Locations : Travaux en Régie :	33 160.00 € 100 000.00 €		
la section d'investissement :	420 780.70 €	Régies Communales :	78 000.00 €		
		Résultat Exercice 2021 :	282 812.26 €		
TOTAL DEPENSES:	1 930 412.26 €	TOTAL RECETTES:	1 930 412.26 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT						
DÉPENSES		RECETTES				
Dambaumannant agnital da la datta	135 000.00 €	Epargne brute :	420 780. 70 €			
Remboursement capital de la dette :		Subventions Dotations :	298 400.00 €			
Programmes d'investissement :	1 201 070.00 €	Fonds de compensation TVA :	63 000.00 €			
Travaux en Régie :	100 000. 00 €	Taxes d'Urbanisme :	20 000.00 €			
Restes à réaliser :	1 060 788.00 €	Amortissement du Matériel :	35 651.56 €			
Solde négatif d'exécution :	200 512. 90 €					
Dépenses imprévues et		Restes à réaliser :	870 619.00 €			
Dépenses imprévues et cautionnement :	21 762.26 €	Emprunts :	620 000.00 €			
		Affectation des résultats :	390 681.90 €			
TOTAL DEPENSES:	2 719 133.16 €	TOTAL RECETTES:	2 719 133.16 €			

PRINCIPAUX PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2022				
MONTANT (crédits reports + nouvelles propositions)				
7 410.00 €				
2 554.00 €				
10 761.00 €				
146 789.00 €				
888 724.00 €				
641 905. 00 €				
196 287.00 €				
206 030.00 €				
1 403.00€				
11 195.00 €				
32 500.00 €				
17 670.00 €				

VOTE DES TAUX d'imposition

Depuis 1993, une gestion rigoureuse et prudente a préservé au mieux les intérêts des contribuables Bassanais. Depuis 1992, seulement 2 augmentations modérées des taux d'impositions des taxes locales ont eu lieu en 2008 et 2010.

2022 voit émerger avec crainte de nouvelles contraintes financières et économiques avec des incidences budgétaires inévitables :

- L'augmentation du prix de l'énergie et des matières premières
- L'augmentation des charges de personnel (réforme de la catégorie C, augmentation du point d'indice, recrutement et tuilage lié au départ en retraite de la DGS)
- Incertitudes sur l'évolution des dotations aux communes, associées à deux ans d'une conjoncture compliquée
- Besoin d'autofinancement pour finaliser les projets en cours et pour réaliser les projets structurants et nécessaires de la Commune (requalification des rue du Puits Neuf et de Belleville, remplacement de l'éclairage public pour faire des économies d'énergie, requalification de l'avenue de la Garrigue, et du carrefour entre l'avenue de Béziers et l'avenue des Bassins, aménagement avenue de Servian, fin de la construction du restaurant scolaire) ont conduit au choix d'augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour assurer les ressources nécessaires au budget communal.

Pour être sûr de pouvoir mener à bien l'ensemble de ces projets nécessaires à tous, après mure réflexion et conscient des pressions que nous subissons tous dans notre vie de tous les jours, lors de la séance du 14 avril 2022, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité

l'augmentation du taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) qui passe de 40.66% à 44.57% (taux départemental de 49,15%)

Pour préserver le secteur agricole et notamment viticole, le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) n'a pas été augmenté, ce secteur bénéficiant par ailleurs d'une exonération de la TFPB pour les bâtiments agricoles (hangar, garage, grange, etc)

De plus il a été fait le choix de la solidarité en maintenant le prix du repas de la cantine à 3.80 € malgré l'augmentation du prestataire SHCB liée à l'inflation sur les matières premières alimentaires (augmentation annoncée d'environ 8%).

Ce budget a été établi avec la volonté :

- De poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants malgré les contraintes liées à l'inflation des prix de l'énergie et des matières premières, aux nouvelles normes et à la règlementation et la volonté d'offrir de nouveaux services à la population;
- De préserver la capacité d'autofinancement et maintenir un volume d'investissements nécessaires au développement de la Commune ;
- De poursuivre la mobilisation des subventions auprès de l'ensemble de nos partenaires institutionnels : CABM, Département, Région, Etat, Europe chaque fois que possible.
- Le recours à l'emprunt pour financer la requalification du Cœur Historique a été rendu possible par le désendettement de la Commune (fin en 2022 du remboursement d'un emprunt contracté en 2007);

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS					
ASSOCIATIONS BASSANAISES		ASSOCIATIONS SCOLAIRES ET DE SOUTIEN			
Foot-ball FCTL	3280	Service médiation lieux du lien	2200		
Foyer rural	2310	OCCE transports scolaires	1921		
Tennis TCB	735	OCCE classes découvertes	1260		
Carnavaloween	580	ASIC collège fournitures	700		
Syndicat de chasse	350	APEMA (Enseignement pour enfants	100		
Club de l'amitié	330	malades ou accidentés)			
Ligue locale contre le cancer	250				
Pétanque La Boule Joyeuse	225	ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES			
Club informatique CIB	160	Ecole de musique de Servian	3835		
Les Cousettes	150	(dernier versement)			
Club mosaïque MOSAÏK	150	Centre aéré de Villamont	2400		
Jardinons ensemble	135	Union Nationale des Combattants	100		
Loisirs créatifs MOS'ART	110	AUTRES ASSUCIATIONS CARTIATIVES			
Bibliothèque	1900	Prévention routière, Croix Rouge, Croix	100 x 8		
		Blanche, Ligue Nationale contre le	= 800 €		
		cancer, Project Rescue Ocean, Resto du			
		Cœur, Secours populaire, Sclérose en			
		plaques			

Comme cela avait été convenu, seules les associations Bassanaises ayant transmis un dossier de demande accompagné d'un « bilan » et d'un « budget » ont été dotées.

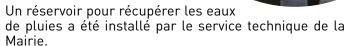
ECOLE

LE POTAGER de l'école

Un potager a été installé à l'école. Avec les enfants nous avons semé les graines (radis, tomates, persil, ...). Ils les ont ensuite arrosées et le font régulièrement.

Nous avons créé un journal pour expliquer au quotidien chaque étape menée par les enfants. Cette activité éducative « potager » a pour but de sensibiliser les enfants au jardinage, à l'origine des fruits et légumes, au plaisir de produire sa nourriture saine et de déguster ce que l'on sème! Elle apprend aussi la patience et la persévérance à nos jeunes enfants pour les préparer à leur futur.

Marion et Andréa, Service Civique



Cela permet un arrosage écologique dans le respect de la charte « je ne gaspille pas l'eau »

Dès la rentrée (de Pâques) les enfants ont planté des pieds de tomates et des fraises. qu'ils arrosent et regardent pousser tous les soirs, avant peut-être un jour de les croquer!



MOLIERE En visite à l'école 400 ans après sa naissance !

Vendredi 22 avril, les élèves de CM1 et de CM2 de l'école DE BASSAN ont eu le plaisir d'accueillir dans leur classe respective, OLIVIER CABASSUT auteur de la bande dessinée « Molière, l'impromptu de Pézenas » ainsi que son éditeur ALAIN D'AMATO.



Cette bande dessinée révèle comment Molière, sous la protection du prince de Conti, va devenir le plus grand dramaturge français de l'histoire.

« Si Jean-Baptiste Poquelin est né à Paris, Molière est né à Pézenas. ».

OLIVIER CABASSUT également connu en tant que comédien pour ses rôles dans des séries télé (notamment Candice Renoir) et Alain d'AMATO ont su embarquer les élèves durant une heure dans l'univers de Molière. « Qui était Molière? Son métier? Les costumes de l'époque? L'origine de certaines expressions...?

Les élèves ont également été plongés dans les secrets de la réalisation d'une bande dessinée.

Après de multiples questions sur le métier d'éditeur et l'histoire de Molière, chaque élève a reçu un exemplaire de la BD, offerte par la municipalité et dédicacée par les deux artistes.

Un très bon moment de partage...Merci aux artistes 0. CABASSUT et A. D'AMATO





ANIMATIONS

ALIGOT & ALPHA ROMÉO



Samedi 12 mars, pas moins de 110 personnes ont participé à cette édition "soirée aligot / saucisse".

Cette recette 100% aveyronnaise préparée et servie par la SARL Aubrac Aligot de Laguiole a ravi toute l'assistance présente.

Florent, DJ très apprécié lors d'une première prestation a su à nouveau créer et surtout maintenir l'ambiance jusqu'à une heure très avancée. Le plat de grande qualité et l'ambiance toujours au rendez-vous ont fait de cette soirée un réel succès.



Dimanche 27 mars, le centre-ville a renoué ses liens avec la traditionnelle exposition de voitures organisée au printemps. A l'occasion du centenaire d'**Alfa Roméo**, après 2 ans d'absence, pas moins de 80 véhicules des années 1963 à nos jours ont ravi la foule de visiteurs venus très nombreux. Des modèles rares ont été exposés notamment une Alfa Roméo Spéciale de 1963 carrossée par Bertone.



C'est avec son talent légendaire et sa source inépuisable de connaissances que Thierry Murat a terminé cette journée avec une conférence des plus précises et complètes sur la marque.

UNE SEMAINE POUR la vert'attitude

Du 9 au 15 mai, BASSAN s'est mis au vert ! c'est la deuxième édition d'une semaine consacrée à la nature. Elle concrétise notre engagement pour protéger l'environnement et garder à notre village son authenticité. Apprendre de la nature, encourager l'engagement citoyen, mieux connaître la biodiversité qui nous entoure, cultiver en respectant la terre, économiser nos ressources naturelles, recycler les déchets, développer la récupération.... Voilà autant de thèmes qui ont été abordés durant la semaine avec le soutien des associations environnementales, des particuliers engagés et les organismes publics qui accompagnent BASSAN dans la voie du développement durable.

JOUR 1 : Comme l'année dernière, la semaine a débuté par une opération « village zéro déchet » organisée par le Foyer Rural de BASSAN et le soutien du SICTOM. Une



SEMAINE VERTE

trentaine de marcheurs répartis en quatre groupes ont ramassé vingt gros sacs de déchets. C'est nettement moins que l'année dernière, mais sans doute encore trop ! Notamment pour les mégots de cigarettes disséminés partout dans le village. Où vont-ils ? Polluer nos rivières et nos océans ! Alors n'oubliez pas les cendriers publics installés dans le village ou munissez vous de cendriers de poche.



LE JOUR 2 était réservé à l'école primaire de BASSAN. Une éducatrice de la Ligue de Protection des Oiseaux y a animé des ateliers pour sensibiliser les enfants à la biodiversité, la connaissance des oiseaux qui peuplent notre village. Ils ont créé des nichoirs pour la petite faune en vue de labelliser l'école « refuge pour les oiseaux ».

Et pour les botanistes en herbe une balade de découverte des plantes sauvages comestibles et médicinales a été organisée par Corinne FABRE aux abords de la garrigue riche en toutes sortes d'espèces végétales méditerranéennes



SEMAINE VERTE

LE JOUR 3 est un mercredi et c'était l'occasion pour les animateurs de l'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE) d'accueillir les enfants et leur famille pour une découverte pleine nature des papillons de jour et des insectes sur un espace préservé de toute pollution. Un bel après midi où ils se sont défoulés tout en apprenant de la vie des insectes qu'ils collectaient dans des petits récipients pour les montrer à l'animateur avant de les relâcher. Le soir, à la tombée de la nuit, ce sont les participants désireux de mieux connaître la biodiversité qui se sont retrouvés pour découvrir cette fois les insectes et papillons de la nuit.





LE JOUR 4 était réservé aux jardiniers. Débutants ou expérimentés en quête de pratiques respectueuses de la terre, ils se sont retrouvés dans le jardin partagé mis à la disposition de trois jardinières Bassanaises par la mairie. Deux ateliers y étaient proposés sur le thème « cultiver en respectant la vie du sol » par l'association JARDINONS ENSEMBLE.



En fin de journée deux ateliers de fabrication d'oyas (réservoirs d'eau) étaient animés par Nathalie GARCON. Un grand succès pour cet atelier qui a reçu plus

de demandes d'inscription que de places disponibles.

LE JOUR 5 notre forêt « garrigue » était à l'honneur ! On commence le matin par une mise en beauté !

« Opération garrigue propre » organisée avec le soutien de la fédération des chasseurs et l'association « PROJECT RESCUE OCEAN ». Une bonne trentaine de participants





ont parcouru les sentiers pour ramasser environ 300 Kg de déchets (contre 850 Kg l'année dernière). Des progrès certains qui démontrent un plus grand respect de la nature de la part des nombreux usagers de la garrique.

L'eau est un trésor à préserver et c'est dans le cadre de la garrigue que **la charte « je ne gaspille pas l'eau »** a été signée par Mr le maire Alain BIOLA et Mr Gérard ABELLA, maire de BOUJAN et président du Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien (SMETA) qui en assure l'animation.



La charte avait en préalable été approuvée par le conseil municipal du 5 mai dernier.

La commune de BASSAN a souhaité valoriser ses actions d'économies d'eau par la signature d'une charte. Elle rejoint en cela 9 autres communes du territoire, adhérentes au dispositif depuis 2013.

Cette adhésion intervient

dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial de la communauté d'agglomération de Béziers, qui souhaite mettre en place une charte d'économie d'eau sur l'ensemble de son territoire.

Elargissement justifié au regard des enjeux de l'eau sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, il est nécessaire de gérer les ressources de manière globale et de maîtriser les consommations d'eau quelle que soit la ressource utilisée.



L'après-midi, les enseignants ont animé « l'école à la garrigue » avec des activités land-art et les plus grands ont bénéficié d'une découverte de l'écosystème forestier méditerranéen au moyen de la géologie, de la faune et de la flore locale avec une approche participative conduite par Laurent



SEMAINE VERTE



Et en fin de journée avec la fraîcheur du soir, ce sont les adultes marcheurs qui été guidés dans une balade forestière commentée par Laurent BAYLE (ONF) autour de la forêt méditerranéenne,

succession végétale et stratégie d'adaptation avec l'évolution climatique, menaces, ... Un parcours à la fois instructif et relaxant



espace, Mr le maire Alain Biola a inauguré le vernissage des expositions des artistes qui mettent la nature en valeur, récupère les matériaux ou débris abandonnés pour en faire des œuvres d'art ou plus simplement des objets du quotidien : Aline Chambert photographe ; Chantal Debrac, Izera et Bernadette Gossein peintres ; Cédric Olmo sculpteur sur bois, Michèle Schneider Mosaïste et Antohn Vlad Ciraolo sculpteur de bronze.





En tout, c'est plus de 200 participants qui ont participé aux ateliers, visites, actions citoyennes organisées durant la semaine. L'école de BASSAN, est labellisée par l'Education Nationale pour son engagement pour l'environnement (label E3D). Dans ce cadre, les enseignants et les 200 enfants se sont beaucoup impliqués durant la semaine.

LE JOUR 7, c'est la FESTI'VERT, la fête des jardins et de la nature : C'est une belle journée festive de mai fleurie et décorée sur le thème des insectes mis à disposition



par l'association CARVALOWEEN. Agrémentée de tapas, de bon vin et de musique, elle a réuni sur la promenade une vingtaine d'exposants :

Producteurs locaux, pépiniéristes, horticulteurs, associations environnementales et l'agence de l'habitat de Béziers s'est mise à l'écoute des propriétaires qui souhaitent engager des travaux de rénovation et d'isolation de leur logement.



Les visiteurs, les familles, les enfants ont pu profiter du spectacle « il était une fois la terre » de l'homme poubelle, des balades en poney, des ateliers de fabrication de mangeoires pour les oiseaux, des échanges de plantes et des conseils pour les jardins, de la visite des ateliers de meubles fantastiques de notre artiste menuisier, Alain Fornells. Les artistes exposants de la galerie

d'art ont accueilli des visiteurs tout au long de la journée...

Les enfants de l'école ont été très fiers d'emmener leurs parents découvrir leurs travaux réalisés dans le cadre du programme pédagogique sur l'écologie et le développement durable

CONCOURS PHOTOS DE LA NATURE:



La journée a été l'occasion de remettre le prix aux lauréats du concours photos de la nature organisé à cette occasion : Le gagnant est Pierre CARAYON pour sa photo «butinage sur azerolier», le second prix est dédié à Carole Sanchez «vignes bassanaises au temps des coquelicots » et

le troisième à Thomas Toutant «Une abeille fait le printemps»

La semaine consacre un travail de fond en faveur de la



protection de l'environnement et du développement durable et chaque année est l'occasion de progresser pour un territoire plus propre et plus vert au profit des habitants d'aujourd'hui et des générations futures.



COEUR HISTORIQUE

Depuis plusieurs mois déjà, cette partie du village est fortement perturbée par divers travaux préliminaires à la requalification de notre cœur historique.

Avant tout travaux de traitement de surface, il était nécessaire de s'intéresser aux réseaux souterrains d'eau potable et d'assainissement en particulier, certainement les plus vieux et en mauvais état du village. C'est chose faite.

Les travaux de requalification et d'embellissement vont enfin pouvoir commencer. Encore des perturbations à prévoir pour les habitants de ce quartier exigu et à l'accès difficile tant pour les habitants que pour les engins de chantier et nous en sommes désolés.

Au final, le projet doit offrir un cadre de qualité qui viendra parfaitement compléter la rénovation de notre église et en rendre la visite plus belle.

Parmi les aménagements remarquables, une rampe d'accès PMR sera créée entre deux contreforts latéraux et une porte dédiée y sera percée.

La place du presbytère ne sera plus un parking à voitures ventouses pour la plupart. Son sol recevra un dallage de

qualité et son centre sera doté d'une fontaine de type provençal et certainement d'arbres pour rendre à cette placette son caractère historique et l'authenticité d'un village occitan. Une végétalisation choisie et de qualité viendra embellir l'ensemble.

Ses accès seront dotés d'un système d'ouverture/fermeture ne permettant que des accès limités pour prendre en charge ou déposer des personnes et des objets dans un contexte d'arrêt minute. Le stationnement de nuit comme de jour y sera interdit.

L'accès pour les convois mortuaires et les véhicules de secours sera aménagé et facilité.

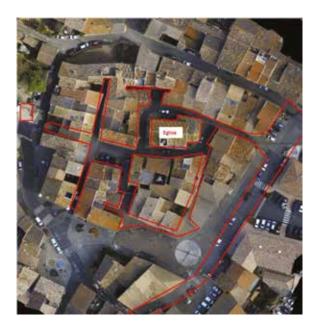
Pour compléter la vocation de lieu apaisé de la place une pergola est à l'étude pour augmenter le volume et la surface d'accueil de la bibliothèque nouvellement installée dans l'ancien cabinet kiné.

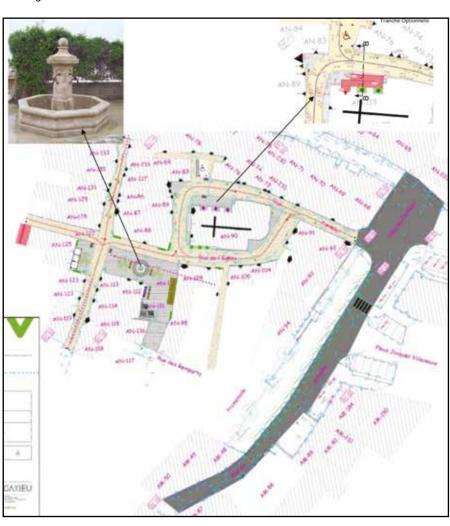
Enfin, le système de collecte des ordures ménagères sera réorganisé autour de nouveaux points d'apports volontaires. L'un est en test depuis quelques mois place du calvaire et sera enterré à l'occasion des travaux. L'autre situé sur la place du Portalet va être complètement repensé et plus aucun container individuel n'y sera toléré.

La propreté et l'esthétique du village font partie intégrante de tous les aménagements engagés depuis de longues années. Il est de bon sens que chacun d'entre nous participe à cet effort citoyen et ait le souci de l'image de son devant de porte.

Nous renouvelons nos excuses pour les désagréments subis et à subir encore quelques mois, mais ils sont nécessaires à l'amélioration du bien vivre à Bassan.

La rue de la poste et la place du Portalet feront également l'objet de réaménagements.





RUE DU PUITS NEUF & BELLEVILLE

Cette année va voir commencer les travaux de l'axe Rue du puits neuf – Rue de Belleville.

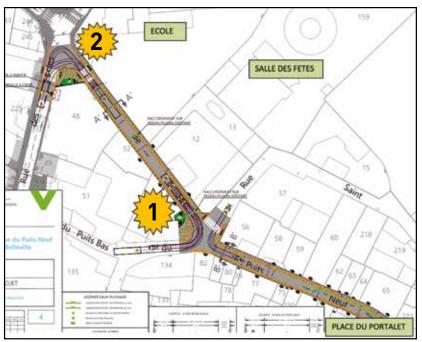
Après la suppression et la dissimulation des réseaux aériens (ENEDIS, Téléphonie, éclairage public), la maison se trouvant à la pointe de ce carrefour délicat sera déconstruite pour faire place à un aménagement plus adapté à la circulation.

Dans la même séquence de travail, sera entrepris l'aménagement du carrefour de la rue des écoles, lui aussi très délicat. Une pointe de terre a été négociée avec

le propriétaire pour donner de la visibilité et de la sécurité à ce carrefour très fréquenté.

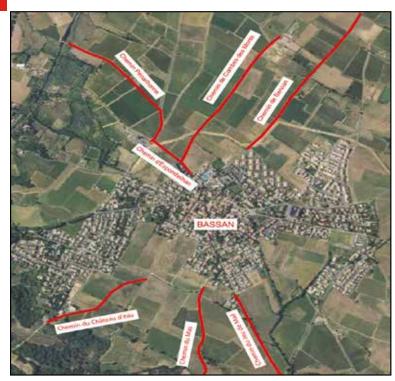
Encore des travaux, encore des désagréments! Nous en sommes sincèrement désolés mais ils sont nécessaires au bon fonctionnement de notre village.

Merci de votre compréhension et de votre patience, car ensuite suivront la requalification de la rue du puits neuf et de la rue de Belleville pour un accès piéton sécurisé jusqu'à l'école.



Parallèlement à cela, la gestion des points de collecte des ordures ménagères sera réorganisé en points d'apport volontaire et les containers individuels supprimés

REMISE EN ÉTAT **■** des chemins



Les chemins du château d'eau et du mas ont été réaménagés en 2021.

2022 va voir les travaux se déplacer sur les autres chemins dans l'ordre suivant :

- 1 Chemin de Servian
- 2 Chemin de Pénarbonne
- 3 Chemin du jeu de mail
- 4 Chemin de combes des monts
- 5 Chemin d'Espondeilhan

Les 3 premiers seront traités avant l'été, le 4ème et le 5ème seront traités vraisemblablement après vendange, lorsque sera validé le projet de création d'un trottoir piéton entre la halle des sports et le cimetière (étude en cours).

Le chemin de Servian (1) ne sera traité que jusqu'à la limite communale. La partie Servianaise, la plus dégradée ne sera pas traitée. Pour l'accès à la déchetterie, il est plus sûr et plus prudent d'emprunter la route principale de Servian (RD39).

Ces travaux vont s'étaler sur plusieurs semaines, la plus grande prudence est recommandée. Arrêtés et signalisations seront installés en fonction de l'avancement du chantier.

La ca









- 1 Deux entrées indépendantes dont une avec rampe PMR
- 2 Une grande salle de restauration séparée en deux zones lumineuses et insonorisées (140 places) équipée de mobilier neuf.
- **3 –** Stockage frais, chambre froide, légumerie
- 4 Pièce de préparation (cuisson, four)
- **5** Plonge
- **6 –** Pratique : vestiaire personnels, sanitaires enfants



ASSOCIATIONS

A.P.E.M.A. Association pour l'enseignement aux malades ou accidentés



Membre de la F.E.M.D.H. Agréée par l'Education Nationale Déclarée à la Sous-Préfecture de Béziers le 7 octobre 1988-N°254/88 Compte Caisse d'Epargne de Béziers n°08913839450 N° Siret 383 798 576 00039



Parents, l'Association A.P.E.M.A. peut vous intéresser : L'Association APEMA, agréée par l'Education Nationale, a pour rôle d'assurer, grâce à des enseignants bénévoles, la scolarité de vos enfants du C P à la Terminale lorsqu'ils sont obligés de manquer l'école à la suite d'une maladie ou d'un accident. Si vous êtes un jour dans cette situation, pensez à faire appel à l'APEMA.

L'APEMA examine avec vous les besoins de l'élève, en liaison avec l'établissement d'origine, puis sollicite les enseignants qui ont accepté de donner gratuitement une partie de leur temps. En général les bénévoles se déplacent au domicile de l'élève ou à l'hôpital.

Les cours donnés correspondent au programme de la classe de l'élève qui pourra reprendre sans difficulté supplémentaire la scolarité au sein de son établissement et minimisera ses risques d'échec scolaire et de redoublement. Cela l'aide à ne pas se sentirisolé, contribue à son bon rétablissement et réduit le traumatisme psychique qu'il a pu subir.

Enseignants, ingénieurs, diplômés de l'enseignement supérieur, l'Association A.P.E.M.A. peut vous intéresser :

Vous pouvez offrir quelques heures par an de votre temps pour aider des jeunes qui ont été victimes d'accident ou de maladie. Il vous suffit de contacter l'APEMA pour être inscrits sur la liste de ses enseignants bénévoles. Elle vous sollicitera lorsqu' une famille aura demandé l'aide de l'Association. Vos frais de déplacement en voiture chez l'enfant vous seront remboursés.

Médecins, infirmières, hospitaliers, professionnels de l'Education, professionnels de la Santé et des Services Sociaux l'Association A.P.E.M.A. peut vous intéresser :

Si vous êtes appelés à vous occuper de jeunes malades ou accidentés ou à rencontrer leurs familles, faites leur connaître l'APEMA pour qu'ils ne voient pas leur scolarité compromise et leur moral atteint. Vous aiderez ainsi les parents confrontés à l'angoisse de voir leurs enfants "décrocher" de leurs classes.

Contacts: A.P.E.M.A HERAULT.OUEST

Maison de la Vie Associative Daniel CORDIER (n°26)

2, rue Jeanne Jugan 34500 BEZIERS

04 67 49 37 56 & 04 67 30 54 54

apema-beziers@sfr.fr & apema@libertysurf.fr

BIBLIOTHÈQUE Association Le coin du livre

Bibliothèque pour tous n'est plus ! **Vive « Le coin du livre » !!**

Madame Locke qui, jusqu'à encore récemment gérait d'une main de fer dans un gant de velours l'antenne locale de « Bibliothèque pour Tous » a décidé de tourner une nouvelle page en se séparant de cette structure un peu trop contraignante.

Elle a créé une nouvelle association correspondant bien mieux à sa personnalité et à sa volonté d'accompagner la lecture publique dans notre village.

Elle finalise son installation dans les nouveaux locaux mis à disposition par la Commune dans l'ancien cabinet kiné racheté à madame Chenut il y a un peu plus d'un an. Le lieu a été réaménagé et devrait permettre un meilleur accueil des amateurs de lecture.

L'entrée principale, traitée pour les Personnes à Mobilité Réduite par le service technique municipal se trouve dans l'angle de la place du château, d'où son nom « Le coin du livre ». Une entrée secondaire avec petit escalier pourra aussi être utilisée coté place du presbytère qui sera très prochainement réaménagée et mise en valeur.

Petit détail qui a son importance, l'accès PMR, se trouvant sur un trottoir souvent occupé par des voitures, sera protégé par des barrières pour lui rendre sa vocation première de circulation piétonne.

Soyez nombreux, jeunes et moins jeunes à venir découvrir « le coin du livre »



MOZAÏK



Après des années COVID pénalisantes, la 5éme exposition MOZAÏCK a connu un vrai succès. Une ambiance de renouveau

était au rendez-vous pour accueillir les habitués mais aussi bon nombre de nouveaux artistes, ravis de découvrir cette ambiance chaleureuse.

C'est d'ailleurs un nouveau participant qui a reçu des mains de Monsieur le Maire, le premier prix pour ses photos remarquables. Il devient ainsi, comme le veut la règle, l'invité d'honneur de la version 2023 de l'exposition.

Contact: miray.schneider@gmail.com - 06 23 72 70 29



DÉTECTION DE LOISIR



Association Occitanie Détection de Loisir



Détection de métaux - Orpaillage - Pêche à l'aimant



WWW.PR SPECT-OR.COM

BASSAN S'ANIME

JUIN

18 : Fête de la Musique avec le Groupe AXESS

18 : Tournoi OPEN de Tennis **24-26 :** Gala du Foyer Rural

JUILLET

01 : Fête de fin d'année de l'école

06: JAZZ Groupe 5 Brass+one

09 : Fête de la pétanque

13 : Fête nationale Troupe Douce France

20 : Jazz Groupe Grumers Jazz Bans

23: Pyjama Party

30 : Soirée Paëlla - Duo Non Stop





AOÛT

26: Brasucade

SEPTEMBRE

4 : Matinée des associations

18 : Journée du Patrimoine - L'église Saint Pierre aux liens par Thierry MURAT

25 : Fête des vendanges

OCTOBRE

14 : Conférence sur Jean Moulin par Thierry MURAT

21: Vin primeur - Grumers Band

22 : Grands Zieux, P'tites Zoreilles - Spectacle enfants

NOVEMBRE

19 : Fête de le bière et soirée choucroute

DÉCEMBRE

10 : Noël des Séniors



VENDREDI 24 JUIN
20H30 Concert de la Chorale du Foyer rural

«Les Cigales de Bassan» Entrée libre ouverte à tous



SAMEDI 25 JUIN

18H Démonstration de Zumba et danse de salon

19H Apéritif offert à tous

20H Repas « Macaronade » et soirée dansante animée par l'orchestre « Feeling Quartet »

Prix repas, mens complet, vin compris et soirée dansante Adhèrent: adulte ou enfant 50. Non adhèrent: adulte 150, mans de 12 ans 100. Inscriptions obligatoires (places limitées) Renseignements 06.65.16.89.36 au 06.29.80.20.50





